

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille neuf, le 24 juillet à 20 h 30, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Mme VERGNON Gisèle, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 22

Date de la convocation du Conseil Municipal : 20 juillet 2009

ÉTAIENT PRÉSENTS : BELLOC Alain, BERCHOTTEAU Jacques, BOUHIER Serge, CALLEJON Laurent, CALLU Maryse, FOURNIER Hervé, GABUTEAU Roger, LÉONARD Gilles, MATRAT Claude, MOLTON Christophe, PORTIER Bernard, RECHER Martine, RONTÉ Isabelle, SARATTE Jean-Claude, SARRION Franck, VERGNON Gisèle, ZÉLIE Nicolas.

ÉTAIENT EXCUSÉS : BERCHOTTEAU Raymond, FRANCOIS Aldo, MAITRE Yann, OSCAR Patrick, PAIREL Thierry ayant donné respectivement pouvoir à MATRAT Claude, BERCHOTTEAU Jacques, BOUHIER Serge, RECHER Martine et RONTÉ Isabelle.

Le Conseil Municipal a choisi pour secrétaire de séance : BELLOC Alain.

**

Après l'adoption du procès-verbal de la séance précédente, Mme le Maire aborde l'ordre du jour.

1. PRINCIPES DE CIRCULATION DANS LE SECTEUR DE LA FUTURE VOIE « PENETRANTE »

Le projet de réaménagement du giratoire « des Pompiers » et la création d'une nouvelle voie d'entrée dans le bourg dite « Pénétrante » ont fait l'objet d'une étude réalisée par les services de la D.D.E. et finalisée en 2005.

Afin de passer à la phase de réalisation, Mme VERGNON invite ses collègues, ce jour, à se prononcer sur les sens de circulation, à savoir : l'entrée et la sortie du bourg sur la route départementale par ce giratoire.

Chaque Conseiller a été destinataire d'un plan du secteur avec un tracé de flèches rouges déterminant les sens de circulation.

La nouvelle voie va être créée à partir de la route départementale pour permettre d'accéder au parking des « Galinées » et à la place d'Antioche par la rue des Alouettes et de sortir de la commune, soit par la rue du Moulin de l'Abbé (qui sera alors en sens unique) ou

par la rue Lucien Favreau qui ne restera en double sens que jusqu'à son intersection avec la rue du Moulin de l'Abbé.

Cette nouvelle voie sera doublée, dans sa partie Nord, d'une piste cyclable, de la reprise au niveau du giratoire et l'embranchement de la rue Lucien Favreau.

La future voie sera en sens unique jusqu'à la rue des Battages et au parking public des Galinées, puis à double sens de la rue des Battages à la rue des Alouettes.

Les rues du Moulin de l'Abbé et Lucien Favreau sont actuellement à double sens, ces 2 voies seront à sens unique : en totalité pour la rue du Moulin de l'Abbé, mais partiellement pour la rue Lucien Favreau (de la rue du Moulin de l'Abbé au giratoire).

M. BELLOC fait observer qu'une aire de stationnement de bus sécurisée sera implantée en bordure du giratoire, entre la future voie et la nouvelle sortie de la rue Lucien Favreau, et sera ainsi accessible de toutes les directions.

Pour ce qui concerne la circulation dans les rues adjacentes, une réflexion plus approfondie du plan général de circulation sur le territoire communal menée avec le Cabinet PONANT intégrera, bien évidemment, ce secteur.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée unanime se prononce favorablement pour le fonctionnement autour de ce giratoire aménagé.

2. TRAVAUX AU GROUPE SCOLAIRE : DEMANDE DE SUBVENTION

Le groupe scolaire de la Ferlandière, ouvert en septembre 1981, a connu des modifications successives en 1992, 1999 et une importante extension (3 classes supplémentaires et deux annexes) en 2004.

Si les locaux les plus récents offrent une qualité d'accueil exceptionnelle, la partie la plus ancienne, toujours très fonctionnelle, fait régulièrement l'objet de travaux de rénovation et de mise aux normes en opérant par tranches.

Cet été, est prévue la remise en peinture des murs, plafonds (avec pose préalable d'un revêtement en fibre de verre) et, ce, pour :

- une classe d'école maternelle et son dortoir (moyenne section)
- un atelier informatique en école élémentaire.

L'été 2008, une classe d'école élémentaire a été repeinte de façon identique.

A l'issue de ces travaux, il est envisagé de poser des occultants solaires dans 2 classes et de mettre également aux normes l'éclairage en remplaçant les lampes incandescentes grosse consommation d'énergie (150 W) par des néons scolaires (58 W).

Le montant de ces travaux a été estimé à 3.801 € H.T.

Mme VERGNON précise que ces dépenses sont éligibles à une subvention départementale dans le cadre des grosses réparations au taux de 43 %.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal unanime autorise Mme le Maire à présenter le dossier correspondant.

3. AVENANT A LA CONVENTION TENNIS

Mme le Maire donne la parole à M. BOUHIER Serge qui retrace l'historique de la mise à disposition des courts de tennis au Tennis Club Maritais, section faisant partie intégrante de l'Amicale Laïque des Chardons Bleus.

La convention actuelle précisant les relations entre le Tennis Club Maritais et la collectivité, en date du 22 juin 1997, annonce, en son article 5, les conditions de gestion des courts.

Compte tenu de la rénovation des 2 green-sets pour un montant hors taxe de 32.000 € de laquelle est déduite la subvention départementale, M. BOUHIER propose de mettre fin à la gratuité de mise à disposition, à compter du 1^{er} juillet 2009, et de demander une participation financière annuelle de 2.000 € sur 10 ans, soit une redevance de 1.000 € au titre de 2009.

Le règlement s'effectuerait au mois d'octobre de chaque année.

M. FOURNIER s'interroge sur l'importance de la durée décennale.

Mme RONTÉ fait observer que l'article 8 reste en vigueur.

M. BOUHIER procède à la lecture du projet d'avenant n° 1 à la convention.

A l'issue du débat, le Conseil Municipal se prononce (à l'exception de M. MAITRE Yann qui a précisé qu'il ne prenait pas part au vote) favorablement à la passation de cet avenant que Mme le Maire est autorisée à signer.

4. CONVENTIONS ET REDEVANCES DIVERSES

*** Mise à disposition de la Cabane de Montamer :**

Comme évoqué lors du Conseil Municipal du 29 mai dernier, le projet va prendre forme selon les objectifs annoncés, à savoir faire de ce lieu un site d'informations et de détente axé sur l'observation du milieu dunaire, de l'estran et des oiseaux avec, toutefois, une activité de convivialité de simple buvette.

Mme VERGNON donne lecture de la réponse du Préfet soulignant l'intérêt de cette initiative.

Elle précise que cet espace sera ouvert de 10 h à 19 h tous les jours avec, en programmation, des visites guidées organisées par la L.P.O. et Ré Nature Environnement les 28, 31 juillet, 5 et 7 août 2009.

Elle fait part également de la demande de M. GRESSIER, commerçant Maritais, pour animer ce local moyennant une redevance mensuelle de 300 €.

Il ressort du débat qui s'instaure un partage entre deux positions différentes (300 € le mois / 300 € la saison).

Il est ensuite décidé de proposer 500 € la saison.

Après en avoir délibéré, Mme le Maire est autorisée à signer la convention dont elle a lu chaque clause contractuelle avec une participation financière de 500 € pour la saison.

*** Balade en poney dans le Parc de Montamer :**

Animé par l'association « Les 4 Fers à l'Air » du 15 juillet au 15 septembre les mardis, jeudis et samedis à partir de 16 heures, ce divertissement permettra aux vacanciers et résidents permanents de découvrir un autre type de manège !

Mme VERGNON propose de demander une redevance saisonnière de 150 € à la jeune personne qui assurera cette prestation, étant précisé qu'elle devra veiller à ramasser les excréments des animaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal unanime se prononce pour le paiement de cette somme à l'issue de l'animation estivale.

5. MODIFICATION D'OCCUPATIONS DU DOMAINE PUBLIC

Mme VERGNON rappelle, qu'en octobre 2008, les différentes occupations du domaine public, délivrées à titre temporaire et précaire aux différents commerçants, ont fait l'objet de réajustements après mesures détaillées des terrasses par M. SARATTE et les Services Municipaux.

Toutefois, certaines terrasses ont été modifiées :

- Le Pain de Ré – place d'Antioche – a souhaité faire un lieu de dégustation devant son magasin sur une superficie de 25,50 m² au lieu de 6 m² précédemment.

Sur la base de 17,50 € le m², comme déterminé lors du Conseil Municipal du 17 octobre 2008, la nouvelle redevance annuelle s'élève donc à **446,25 €**

Accord unanime du Conseil Municipal.

- La Crêperie des Tilleuls – cours des Jarrières – étend sa terrasse au-delà de son établissement devant la salle municipale et occupe, effectivement, 26,50 m² au lieu de 19 m². Sa redevance devrait donc être augmentée.

M. SARATTE est contre cette extension, il souhaite que l'occupation reste celle qui est conforme à sa convention, soit au droit de son établissement, son activité perturbant, par ailleurs, l'accès au local communal.

M. PORTIER le rejoint sur ce point.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'exception de 3 votes contre (Bernard PORTIER, Laurent CALLEJON et Jean-Claude SARATTE) et 1 abstention (Roger GABUTEAU), décide de refaire une convention à M. PELÉ lui accordant l'extension qu'il occupe de fait, soit une terrasse d'une surface totale de 26,50 m² avec une redevance de **463,75 €** en exigeant qu'il libère l'espace devant la salle municipale en cas de manifestation particulière.

6. QUESTIONS DIVERSES

*** POINT SUR LES SUBVENTIONS :**

- Mme VERGNON informe le Conseil Municipal de l'attribution d'une subvention de 60.000 € pour la première tranche de travaux du gymnase au titre de la D.G.E. (Dotation Globale d'Équipement).

- Le Conseil Général nous a assuré d'avoir les subventions au taux pratiqué pour les travaux du gymnase, mais sur le budget 2010, les crédits 2009 étant épuisés.

- La subvention concernant le Plan de Référence sera examinée en Commission Départementale le 7 septembre prochain.

- Par ailleurs, Mme VERGNON va engager une démarche auprès de la Région pour solliciter une aide au titre de l'accessibilité des équipements publics pour le gymnase (rencontre avec M. LARIBLÉ).

- Lors du dernier Conseil Communautaire, le Président a informé des difficultés pour le Conseil Général de faire face à l'ampleur de ces dépenses, notamment dans le domaine social (A.P.A., R.S.A....). La Région serait amenée également à recourir à l'emprunt pour financer ces actions. Dans le « contexte actuel, cela va nous conduire à une certaine sagesse dans nos projets ».

*** POINT SUR LES DIFFÉRENTES MANIFESTATIONS :**

M. LÉONARD récapitule les animations prévues :

- Marché fermier du 27 juillet 2009 à Antioche, du 3 août 2009 à La Noue.
- La traditionnelle Fête du 6 août à La Noue.
- Un chapiteau avec stages de cirque près du groupe scolaire du 10 au 21 août 2009 avec 3 concerts les 14, 15 et 16 août 2009.
- Cinéma en plein air le 20 août 2009.

Mme CALLU rappelle la soirée « Ados » du jeudi 30 juillet 2009 et fait appel à la participation d'élus pour aider à ce que cette animation se déroule dans les meilleures conditions possibles.

*** DÉGRADATIONS SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL :**

M. SARATTE attire la vigilance de chacun suite aux actes de vandalisme qui se développent actuellement.

La prochaine séance est prévue le 18 septembre 2009.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 30.